



Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin recrute

Paysagiste F/H Volontaire territorial en administration (VTA)

Le volontariat territorial en administration (VTA) s'adresse à un jeune diplômé (à partir de bac + 2, ayant moins de 30 ans) qui souhaite travailler dans une collectivité territoriale rurale. Le temps d'une mission, le VTA lui permet de renforcer ses compétences en ingénierie de projet.

Contexte

Le Parc naturel régional du Marais poitevin couvre un territoire de 200 000 habitants allant de Niort jusqu'à l'Océan. Labellisé Parc naturel régional (PNR) pour la richesse de son patrimoine naturel et Ramsar pour sa zone humide reconnue d'importance internationale, il œuvre aux côtés des 88 communes, 3 départements (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée), 2 régions (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire) et 8 communautés de communes et d'agglomération engagés dans la Charte de Parc autour de missions suivantes : protection et gestion du patrimoine culturel et paysager, aménagement du territoire, développement économique et social, éducation et information du public à l'environnement et au développement durable, innovation et l'expérimentation (pnr.parc-marais-poitevin.fr).

En 2025, le PNR du Marais poitevin a amorcé la révision de sa charte pour la période 2029-2044. En 2026, il souhaite élaborer son nouveau projet de territoire à partir de l'analyse du projet précédent (2014-2029) et à partir d'un renforcement des connaissances et d'une démarche d'accompagnement des acteurs du territoire favorable à l'émergence du futur projet de PNR.

Missions

Sous l'autorité du responsable de service et du directeur technique, l'agent sera en charge deux missions principales :

(1) Mission Révision de la Charte du PNR du Marais poitevin et émergence du projet de charte 2029-2044

- accompagnement de l'émergence des projets des communes et des Communautés de communes et Communautés d'agglomération du territoire
- élaboration d'un document (carnet des paysages) qui combine la présentation fine des paysages du territoire ainsi que les objectifs de qualité paysagère de la future charte du PNR.

Le PNR dispose de connaissances et de contenus sur les paysages de son territoire mais nécessite un appui en matière :

- de connaissance et d'analyse paysagère sur le « périmètre d'étude » de la révision ;
- de préparation et de réalisation du carnet des paysages : coanimation interne et externe pour l'élaboration du document, réalisation des cartes et accompagnement des prestations d'illustration du document ;
- de rédaction sensible des typologies paysagères, des enjeux et des perspectives de préservation et de mise en valeur du territoire (objectifs de qualité paysagère).

Cette mission étant spécifiquement inscrite dans le cadre de la révision de la charte, elle sera conduite en collaboration avec la cheffe de projet « Révision de la charte du PNR », le géomaticien et le groupe de travail technique du PNR dédié à la procédure de révision de la charte.

L'agent pourra être amené à étudier la faisabilité des projets des collectivités en matière d'aménagement de leurs bourgs et de leurs espaces (végétalisation, désimperméabilisation, îlots de fraîcheur, fleurissement durable...). Il vérifiera la viabilité technique, juridique et financière ainsi que l'opportunité des projets des collectivités et leur cohérence avec la charte de PNR et les politiques publiques à l'œuvre sur le territoire du PNR. L'agent répondra, le cas échéant, aux sollicitations des collectivités en réalisant des études de faisabilité (diagnostic rapide, esquisse, liste de végétaux, enveloppe budgétaire, ...).

L'agent pourra occasionnellement organiser des réunions publiques et pourra être en capacité d'élaborer des outils de communication et des formations destinées aux agents communaux sur certaines thématiques pour partager la connaissance des enjeux paysagers mais aussi les solutions d'amélioration de la qualité paysagère des territoires concernés.

(2) Missions transversales avec l'équipe du PNR

- en collaboration avec l'architecte-conseil : élaboration des documents de référence sur l'architecture et les paysages ;
- en collaboration avec la chargée de mission climat et aménagement : sensibilisation à la préservation et la valorisation des paysages dans les documents de planifications et d'urbanisme ;
- en collaboration avec les autres chargés de mission : prise en compte des aspects paysagers dans les projets suivis et/ou examinés par le PNR, en particulier les projets d'énergies renouvelables, les outils de médiation et de sensibilisation.

L'agent entretiendra les relations techniques avec les collectivités territoriales, les partenaires publics (services de l'Etat, CAUE, ADEME...), les institutions privées (cabinets d'architectes, paysagistes ...) et ponctuellement les particuliers et les associations. Il contribuera ainsi à la bonne mise en œuvre de l'actuelle charte du PNR et à la préparation des nouvelles dispositions de la future charte 2029-2044.

Profil et compétences recherchées

Formation supérieure Bac +5, diplôme de paysagiste-concepteur, ingénieur paysagiste ou paysagiste DPLG

Savoirs professionnels et savoirs généraux

Compétences techniques et réglementaires en matière de paysages et tous les domaines de l'aménagement (environnement, agriculture, aménagement du territoire, tourisme...).

Maîtrise du fonctionnement des collectivités et des syndicats mixtes.

Réalisation de diagnostics et d'évaluations, d'études de faisabilité.

Très bonne qualité rédactionnelle et capacité d'analyse et de synthèse.

Argumentation de recommandations, rédaction d'avis réglementaires en matière de paysage.

Création de visuels et/ou accompagnement à la création de visuels.

Techniques d'expression graphique (manuelle et infographie), techniques de médiation.

Conduite de projet, animation de réseau, gestion administrative (demande de subventions, élaboration des cahiers des charges, commande publique).

Maîtrise de la suite Adobe (Indesign et Photoshop) et des logiciels courants (Excel, Word, Powerpoint...) et l'outil cartographique Qgis.

Savoir-être

Rigueur, sens de l'organisation (prise de RDV, gestion logistique).

Créativité, adaptabilité, dynamisme, polyvalence.

Capacités relationnelles et d'écoute, d'animation, de diplomatie, de pédagogie, de prise de parole et de dialogue, d'animation des réunions.

Conditions et contraintes d'exercice

Permis B et voiture indispensables.

Ponctuellement, réunions en soirée ou le weekend.

Accompagnement proposé pendant le VTA

Tutorat assuré par le responsable du service climat, aménagement et cadre de vie : découverte du territoire (si nécessaire) et du fonctionnement de la collectivité ainsi que dans l'exercice des missions.

Mise à disposition d'un bureau, du matériel informatique et d'un téléphone

Informations complémentaires

Contrat de droit public (CDD 12 mois) à temps complet (35h/semaine)

Lieu d'exercice de la mission : Parc naturel régional du Marais poitevin, 2 rue de l'église 79510 Coulon

Rémunération statutaire de la grille indiciaire Ingénieur territorial (catégorie A) et régime indemnitaire IFSE (selon profil)

Prestations du Comité National de l'Action sociale

Date limite de candidature : 30 septembre 2025

Début de la mission : 1^{er} novembre 2025

Candidature comprenant lettre de motivation et CV ; Portefolio d'une dizaine de page maximum (au format numérique uniquement), à déposer sur la plateforme <https://vta.anct.gouv.fr>

Pour tout renseignement, contact : Isabelle ROBERT, gestionnaire ressources humaines, tél. 05 49 35 15 11 ou par courriel rh@parc-marais-poitevin.fr